

**A - Finances et Solidarité Territoriale
N° CD / 3**

**COMPTE ADMINISTRATIF des DEPENSES
et des RECETTES du DEPARTEMENT
Exercice 2015**

Le Compte Administratif des dépenses et des recettes du Département, pour l'exercice 2015, vous est présenté dans un fascicule séparé.

I. - Les dépenses du Compte Administratif 2015

Les dépenses totales de l'exercice 2015 des sections d'investissement et de fonctionnement sont réalisées à hauteur de 282.861.239,76 € en mouvements budgétaires (ordre + réel).

Le montant des dépenses réelles atteint 235.421.493,12 €, avec un taux d'exécution de 86,26 %.

En Fonctionnement, les dépenses réelles s'établissent à 191.651.771,86 € et les restes à réaliser s'élèvent à 92.016,63 € correspondant en particulier à des subventions dont le versement n'a pas été demandé avant la fin de l'exercice.

Le taux d'exécution s'élève à 93,12 % démontrant que les prévisions budgétaires continuent à être estimées au mieux des besoins recensés.

Dans un contexte budgétaire contraint, le Département de l'Indre est parvenu à maîtriser ses dépenses de fonctionnement par rapport à 2014, conformément aux objectifs fixés.

Dans ce compte administratif, les dépenses en hausse concernent le secteur social avec 1,9 M€ de dépenses supplémentaires par rapport à 2014.

Pour remplir son rôle incontournable dans la protection des populations, le Département a en particulier dépensé 83,8 M€ pour assumer les charges relatives au RSA, à l'APA et à la PCH. Les dépenses consacrées au RSA progressent nettement (+ 8 %, soit + 2,1 M€) avec un reste à charge sur le versement des allocations en constante augmentation (11,6 M€ en 2015 contre 9,4 M€ en 2014).

Les dépenses réelles de la section d'Investissement atteignent 43.769.721,26 € et les restes à réaliser s'élèvent à 200.516,82 €.

Malgré une conjoncture économique fragilisée, le Département a su respecter ses engagements en matière de politique routière et d'amélioration du patrimoine départemental avec en particulier un investissement de près de 12,4 M€ en faveur du réseau routier et des dépenses à hauteur de 4,2 M€ à destination des travaux dans les collèges.

Avec un volume de plus de 10 M€ de subventions versées aux communes et aux tiers privés, le Département poursuit ses actions sur le territoire indrien et remplit ses missions de manière durable en faveur de la jeunesse, de l'environnement, du haut-débit, de la culture, du sport et de la vie associative.

II. - Les recettes du Compte Administratif 2015

La réalisation des recettes de Fonctionnement et d'Investissement de l'exercice 2015 est de 317.989.011,93 € en mouvements budgétaires (ordre + réel).

Le montant des recettes réelles atteint 270.549.265,29 € avec un taux d'exécution de 98,3 % supérieur à celui de 2014 (94 %).

En Fonctionnement, les recettes réelles ressortent à 222.747.067,05 € en diminution de 2,6 M€ par rapport à 2014, compte tenu de la chute de la Dotation Globale de Fonctionnement (- 3,47 M€).

En Investissement, les recettes réelles s'établissent à 47.802.198,24 €, cette dernière somme comprenant l'excédent de fonctionnement capitalisé à hauteur de 21.890.150,64 €.

Synthétiquement, le Compte Administratif enregistre en 2015 un excédent de 32,8 M€ permettant d'alimenter notre trésorerie sur les 50 premiers jours de l'année.

Les principaux mouvements budgétaires (réels + ordre) s'établissent de la façon suivante :

	Investissement	Fonctionnement	Total budgétaire
Recettes réalisées 2015	90.687.723,10	227.301.288,83	317.989.011,93
<i>dont 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé</i>	<i>21.890.150,64</i>		<i>21.890.150,64</i>
<i>Recettes réalisées 2015 hors 1068</i>	<i>68.797.572,46</i>		<i>296.098.861,29</i>
Dépenses réalisées 2015	76.562.480,89	206.298.758,87	282.861.239,76
Solde (Inv) et Résultat (Fonc) de l'exercice 2015	14.125.242,21	21.002.529,96	35.127.772,17
Résultat antérieur reporté (montants inscrits au 001 et au 002 du BS 2015)	- 21.864.228,12	19.574.558,91	- 2.289.669,21
Solde (Inv) et Résultat (Fonc) cumulé	- 7.738.985,91	40.577.088,87	32.838.102,96
<i>Solde d'exécution 001 (à inscrire au BS 2016)</i>	<i>- 7.738.985,91</i>		
<i>Résultat à affecter au BS 2016</i>		<i>* 40.577.088,87</i>	
Restes à réaliser 2015 sur 2016			
Dépenses	200.516,82	92.016,63	292.533,45
Recettes			0,00
Solde restes à réaliser	- 200.516,82	- 92.016,63	- 292.533,45
Besoin (-) de financement cpt 1068 (à inscrire au BS 2016)	7.939.502,73		

* Les restes à réaliser de la section de fonctionnement ne sont pas pris en compte dans l'affectation du résultat.

En conséquence, il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

Le CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le paragraphe 7 du chapitre 1^{er} du titre IV, Tome II, de l'instruction budgétaire et comptable M 52 qui dispose que l'arrêté des comptes de la collectivité est constitué par le vote du Conseil départemental sur le compte administratif présenté par le Président du Conseil départemental avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice après production, par le Payeur, du Compte de Gestion,

DECIDE :

Article 1^{er} - La réalisation des dépenses budgétaires est de 282.861.239,76 €.

Article 2. - La réalisation des recettes budgétaires est de 317.989.011,93 €.

Article 3. - Le Compte Administratif de 2015 est adopté ainsi que les documents figurant en annexe.
